



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

| | | | | |
|---------------|-----|---------------|---------------------|------------------------|
| Présidence : | M. | Serge | BROQUARD | Maire |
| Présent-e-s : | M. | André | CARRAT | Adjoint |
| | M. | Patrice | MUGNY | Adjoint |
| | M. | Benjamin | ACKERMANN | Conseiller municipal |
| | M. | Jean-François | BEAUSOLEIL | Conseiller municipal |
| | M. | Christophe | BONGARD | Conseiller municipal |
| | M. | Pierre | COPPO | Conseiller municipal |
| | M. | Rémy | DURAFOUR | Conseiller municipal |
| | M. | Blaise | LOUP | Conseiller municipal |
| | M. | Jacques-André | ROMAND | Conseiller municipal |
| | M. | Paolo | RODRIGUES DA GUERRA | Conseiller municipal |
| | Mme | Emmanuelle | SPINEDI | Conseillère municipale |
| | Mme | Patricia | VELATI THIRIET | Conseillère municipale |
| | Mme | Caroline | RADICE | Secrétaire communale |
| | Mme | Martine | GREMION ENGELER | Procès-verbaliste |
| Excusé-e-s : | M. | Joseph-Marie | THORENS | Conseiller municipal |

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 31 octobre 2016
2. Vote du budget 2017 et des délibérations y relatives
3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'200'000.- F pour la transformation du bâtiment de la Mairie, au 116, route de Presinge, parcelle communale no 2604
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h10. Il excuse l'absence de M. Thorens et commence sans attendre Mme Spinedi qui a annoncé son retard.

1. Approbation du procès-verbal du 31 octobre 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Vote du budget 2017 et des délibérations y relatives

M. le Maire désire clarifier un point du budget qui a suscité des questions de la part du président de la commission des finances. L'indemnité supplémentaire qui lui est octroyée en 2017 est strictement limitée au projet de développement villageois, n'est pas pérenne et sera rediscutée chaque année. **M. Romand** souligne qu'il a été convenu qu'un décompte d'heures sera tenu en lien avec ce dossier.

M. le Maire revient sur les projets de délibérations et les documents qui ont été remis avec la convocation et vérifie qu'il n'y a pas de question des conseillers.

(arrivée de Mme Spinedi)

Cela étant fait, **M. le Maire** lit la première délibération et la soumet au vote des conseillers.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui

- 1) D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de **3'238'918.- F** aux charges et de **3'244'890.- F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **5'972.- F**, présumés.
- 2) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à **41** centimes.
- 3) D'inscrire au budget de fonctionnement 2017, poste 02-300 (indemnités maire et adjoints), la somme de **84'000.- F**.
- 4) D'autoriser le Maire à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. le Maire lit les deux délibérations relatives à la taxe professionnelle et les soumet au vote.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à **Fr. 30.-**.
- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à **50 %**.

Pour la dernière délibération, **M. le Maire** se réfère aux explications données en octobre et rappelle que le montant pour ce nouveau fond (FIDU) est notamment calculé en fonction du nombre d'habitants, donc susceptible de changer chaque année. Il fait la lecture du projet et le soumet au vote, ainsi

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui

- 1) D'ouvrir au Maire un crédit de **42'900.- F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 2) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
- 3) D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 08.331 dès 2018.
- 4) D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'200'000.- F pour la transformation du bâtiment de la Mairie, au 116, route de Presinge, parcelle communale no 2604

M. le Maire se réfère à la précédente séance lors de laquelle il a informé que la structure de la nouvelle salle du conseil devra être en bois. Les motifs ont été incorrectement transmis et **M. le Maire** tient à préciser qu'il s'agit de respecter les termes de la loi dans les locaux avec places de travail. La LCI (Loi sur les constructions et installations diverses) exige une hauteur de plafond de 3 m, hors, dans le cas présent, la hauteur est limitée en raison de la terrasse qui se trouvera au-dessus de la salle. Une dérogation à 2,6 m. a été accordée, mais il est nécessaire d'employer du bois pour soutenir la charge de la terrasse. **M. le Maire** s'est également renseigné pour utiliser une structure mixte bois/métal (moins onéreuse), mais cette solution n'est pas optimale en matière de performance énergétique.

M. Coppo confirme que, selon la loi, les communes ont l'obligation, lors de rénovations ou de constructions, de tendre vers un standard de haute performance énergétique HPE. Il en est d'ailleurs de même pour les immeubles Cordonniers 2-10. Cela a évidemment un coût.

M. Coppo ajoute encore que la commission des bâtiments s'est réunie avant l'envoi du projet de délibération et a convenu d'examiner plus précisément les devis et les honoraires prévus par les architectes et d'affiner le plan financier, avec la volonté de maîtriser les coûts.

Cette démarche étonne **M. Beausoleil** qui fait remarquer que les honoraires des architectes sont généralement proportionnels au devis général et qui pense que les conseillers municipaux n'ont pas à contrôler le travail de ceux-ci.

Une discussion s'en suit. Pour permettre de clarifier le dossier sur les points suivants :

- prix du devis exprimés en HT ou TTC ;
- honoraires de l'architecte à éclaircir ;
- mise à jour du budget d'engagement

il est finalement décidé (7 oui, 3 non) de reporter le vote de la délibération à la séance de décembre.

4. Informations de la Mairie

Promotions citoyennes 2017

La soirée organisée par la Ville de Genève pour tous les citoyen-nes qui atteindront leur majorité en 2017 aura lieu le 20 février prochain au Théâtre du Léman. **M. le Maire** et **M. Loup** y accompagneront les jeunes Presingeois.

Sécurité

Le rapport annuel des interventions policières a été transmis aux autorités par le poste de La Pallanterie. En 2016 (sauf novembre et décembre), il y a eu 94 interventions allant de l'accident de circulation, d'infractions à la circulation, au contrôle de personnes ou d'animaux. 12 cambriolages sont à déplorer. C'est un résultat assez positif, cependant la vigilance et les actes de prudence sont toujours recommandés.

Commune d'Avusy

Le Président du Conseil municipal de cette commune a adressé un courrier à tous les Conseils municipaux genevois concernant un dossier de déclassement de zone agricole en zone industrielle par le Grand Conseil contrairement au préavis communal. Cette lettre est à disposition des conseillers.

5. Propositions individuelles et questions

M. Bongard annonce qu'une association communale vient d'être créée : L'Amicale 1243. Elle est constituée de sapeurs-pompiers et est aussi ouverte à toute personne intéressée à participer à

l'organisation de manifestations dans le village. Un verre de l'amitié est d'ores et déjà prévu le 2 décembre 2016 à la salle communale avec soupe à la courge.

Mme Velati Thiriet rapporte que la soirée Presin'jeux qui s'est déroulée le 11 novembre dernier a attiré environ 30 personnes, dont une vingtaine de jeunes qui ont été enchantés.

Elle signale que les entrainements pour la Course de l'Escalade destinés aux enfants jusqu'en 8P ont repris. 10 écoliers y participent, dont 7 inscrits à la course. **M. le Maire** la remercie pour son engagement.

Mme Spinedi indique que l'appel pour l'organisation de Fenêtres de l'Avent a été entendu et que 5 familles attendent les Presingeois pour une verrée chez eux aux dates qui seront communiquées par le biais d'un tous-ménages.

Mme Spinedi souhaite connaître si des décisions ont été prises en rapport avec la sculpture de M. J-M. Borgeaud actuellement installée sur la place à l'entrée du village. Il apparaît que des discussions divergentes ont été tenues avec l'artiste selon les interlocuteurs. **M. Beausoleil** estime que la question sur le principe de l'achat d'une œuvre de M. Borgeaud doit être discutée en commission, puis ensuite, présentée au Conseil municipal qui statuera. Le débat est donc renvoyé en commission des manifestations (et de la culture).

M. Coppo a lu dans la presse que le Grand Conseil a accepté une rallonge sur le budget de la mobilité 2015-2018 (PL 11791) et espère donc que le dernier tronçon de piste cyclable sur la route de Jussy entre le hameau de l'Avenir et la route de Compois pourra donc en bénéficier et être réalisé.

D'autre part, **M. Coppo** pense se faire le porte-parole de ses collègues en remerciant l'Exécutif pour l'invitation au spectacle de La Revue genevoise.

M. Durafour a constaté que la déchetterie a été fermée. **M. le Maire** explique que c'est en raison de l'inondation de certains containers que cette mesure provisoire a été prise. Il semblerait qu'il y ait malfaçon. La société mandatée pour l'exécution de ce projet a été contactée et devrait envoyer un/des représentant/s pour constater l'état des cuves et trouver rapidement des solutions. L'Exécutif suit de près ce dossier.

M. le Maire rappelle que cette réunion est suivie par un repas où les employés communaux sont également conviés.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.

La secrétaire :